



## 16ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :<br/>18239</b>   | De <b>Mme Maud Petit</b> ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Val-de-Marne ) | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire                                     |   | <b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire |
| <b>Rubrique</b> > animaux  | <b>Tête d'analyse</b><br>> Mesures pour arrêter les euthanasies d'animaux     | <b>Analyse</b> > Mesures pour arrêter les euthanasies d'animaux.        |
| Question publiée au JO le : <b>04/06/2024</b><br>Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

Mme Maud Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les euthanasies d'animaux pratiquées en France et dans les Drom-Com. Elle l'alerte notamment sur les « euthanasies » abusives effectuées dans la très grande majorité des fourrières. Se basant sur les données du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, l'association *Animal Cross* estimait qu'en 2016, sur un total de 112 508 animaux, 8 428 chiens et 19 450 chats avaient été euthanasiés sans justification sanitaire dans les refuges et les fourrières. À cela, il convient d'ajouter les « euthanasies de confort » réalisées par les vétérinaires dans leur cabinet. Il serait au nombre de 40 000 chaque année d'après une étude réalisée par Claire Borrou-Mens, référente vétérinaire du Grand-Est. Ces données venant de différentes sources, Mme la députée lui demande s'il serait envisageable de mettre en place un observatoire regroupant le ministère, les associations, les professionnels du secteur et des parlementaires qui permettrait notamment de recenser le nombre d'euthanasies d'animaux de compagnie dans le pays. Alertée par l'association « Les Amis de Sam », elle interroge M. le ministre sur la manière dont il serait possible de mettre un terme à cette pratique. Elle se demande dans quelle mesure l'existence de foires aux chatons et aux chiots, les ventes d'animaux de compagnie sur les réseaux sociaux par des animaleries ou des particuliers ne la favorisent pas. Nombre de ces animaux de compagnie achetés sur internet le sont de manière compulsive et irréfléchie et beaucoup sont souvent abandonnés et finissent dans les fourrières déjà surchargées. Elle interroge donc M. le ministre sur les mesures qu'il pourrait mettre en place pour réguler le commerce des animaux de compagnie et ainsi permettre d'arrêter les euthanasies d'animaux de compagnie.